

Principes et Règles d'édition des articles de la Revue Africaine de Vérification Intégrée

- Le rédacteur de l'article doit être parmi les fonctionnaires techniques des ISC membres de l'AFROSAI.
- L'article doit traiter des aspects scientifiques et pratiques dans le domaine du Contrôle, et en particulier les manuels, programmes, méthodes de travail, les domaines innovants qui contribuent au renforcement des capacités des fonctionnaires des ISC et à l'amélioration de leur performance ce qui mène au développement du contrôle des aspects scientifique, technique, organisationnel et pratique. Les articles les susceptibles d'être acceptés sont ceux qui traitent les aspects pratiques de l'audit du secteur public, tels que les études de cas et les idées sur les nouvelles méthodologies d'audit.
- À respecter, Lors de la rédaction d'un article, les principes et les règles de la recherche scientifique reconnus en termes de :
 - La forme ; tels que le développement d'un plan d'étude qui commence par une introduction qui montre le but de soulever le sujet et son importance, ainsi que la méthodologie de la recherche et ses parties, puis passe au cœur du sujet et son essence et se termine par la conclusion.
 - Le fond ; tels que la présentation du sujet, la détermination de ses objectifs avec précision et clarté, ainsi que l'exposition de ses éléments en profondeur et d'une manière objective.
- L'article doit être documenté avec précision et intégrité en écrivant les références à la fin de l'article et tous les liens hypertextes inclus doivent être complets et vérifiés.
- Le rédacteur de l'article n'a pas le droit de s'opposer à la non-publication de ce qu'il présente pour la Revue, car le droit de choisir les articles publiés est garanti au Président et aux membres du Comité de Rédaction se basant sur des règles prédéterminées.
- Les articles publiés dans la Revue relèvent de la responsabilité exclusive des rédacteurs. Ils expriment leurs points de vue et ne reflètent pas nécessairement les

vues et politiques de l'Organisation ou des ISC auxquelles ils appartiennent. Les seules modifications que le Comité de Rédaction peut apporter aux textes sont les

corrections d'erreurs éditoriales ou l'adaptation des termes employés à ceux reconnus par la communauté de l'INTOSAI ou l'AFROSAI, si nécessaire.

- Tous les articles doivent être de haute qualité et doivent respecter l'objectivité et la neutralité, en gardant à l'esprit que l'article sera lu dans un environnement externe ne connaissant pas les détails de l'ISC à laquelle appartient le rédacteur de l'article. Par conséquent, il doit éviter ou bien clarifier d'une manière adéquate certaines références, abréviations ou informations contextuelles.

- Tous les sigles ou acronymes "composés des lettres initiales de mots" doivent être écrits en entier lorsqu'ils sont utilisés pour la première fois dans le texte.

Si certains mots nécessitent une définition spécifique, il convient de la mentionner dans la marge au bas de la page.

La police Gras n'est utilisée que pour mettre en évidence certains mots ou certaines phrases en évitant de mettre en évidence des paragraphes entiers.

Format du texte :

- Nombre de mots est d'environ 2000 mots.
- Logiciel utilisé : Microsoft Word.
- Police : Arial.
- Taille de la police dans le texte : 12.
- Titres dans l'article :

Le titre principal en Gras – Taille 16 et dessous des informations sur le rédacteur ; le nom – la fonction – l'ISC à laquelle il appartient : Gras - Taille 11.

Les sous-titres : Gras – Taille 12.

Les illustrations :

Afin de publier une Revue attrayante, il est recommandé que l'article comporte des photos, des images, des logos ou des dessins, en tenant compte ce qui suit :

- Toutes les illustrations doivent être envoyées dans un fichier séparé de résolution 300 dpi en format JPG, GIF ou PNG.

Le fichier du texte ne doit jamais renfermer d'illustrations.

Si les illustrations concernent des paragraphes spécifiques, on doit l'indiquer lors de la soumission de l'article au Comité de Rédaction.

- Les tableaux et les graphiques doivent être envoyés, également, dans un fichier séparé pour le formatage et pour faciliter leurs traductions (de préférence dans le format dans lequel il a été créé, Excel, Word, etc.)
- Une légende doit être placée sous chaque illustration et si disponible, en indiquant la source ou écrire la phrase "élaboré par...".

Critères d'évaluation des articles de la Revue Africaine de Vérification Intégrée

Les éléments cités dans le tableau suivant servent de guide lors de l'évaluation des articles soumis pour publication dans la Revue :

	Éléments d'évaluation	Note d'évaluation	Note maximale
1	Dans quelle mesure le rédacteur de l'article respecte-t-il les principes et la méthodologie de la recherche scientifique.		10
2	Dans quelle mesure l'article couvre-t-il la plupart des points scientifiques.		20
3	Dans quelle mesure l'article couvre-t-il les aspects pratiques.		20
4	Dans quelle mesure l'article contribue-t-il à l'évolution et à l'enrichissement du travail de contrôle.		20
5	Dans quelle mesure le sujet de l'article est-il innovant.		10
6	Dans quelle mesure les informations contenues dans l'article sont-elles exactes.		10
7	Dans quelle mesure le style d'écriture est-il clair et les idées et informations présentées ainsi que leurs formulations sont-elles précises.		5
8	Dans quelle mesure les références sont-elles suffisantes, actuelles et adéquates.		5
	L'appréciation finale de l'article		100